



Présents : tous les conseillers

Secrétaire de séance : Christine HUMBERTJEAN

⇒ Poste

Mme le Maire accueille Mme CAVAILLES, directeur des ventes du groupement postal Loue et Doubs et Monsieur FLORES, directeur de l'agence de Quingey.

En introduction, Mme le Maire fait un résumé de la situation du bureau de poste :

- en 2001 : les horaires d'ouverture sont déjà remis en question par la poste.
- en 2002 : premier avertissement de la direction de la poste.
- en 2004 : annonce de réduction d'horaires d'ouverture. Une enquête est faite auprès de la population mais la direction de la poste prend la décision d'ouvrir 18 heures par semaine.
- en 2006 : nouvelle organisation du réseau.

Quingey et Arc et Senans garderont leur bureau de poste ;

Liesle, Myon et Chenecey se verront proposés la transformation de leur bureau.

- en 2007 : la création d'un relais poste commerçant est confirmé.

La mobilisation du village, la position du conseil municipal demandant le retrait du projet et l'approche des élections retardent l'application du projet.

Mme VALOT réaffirme la position du conseil sur la non-fermeture du bureau de poste à LIESLE.

Mme CAVAILLES prend ensuite la parole.

Elle rappelle que devenue entreprise publique depuis 1991, La Poste se devait d'équilibrer ses comptes sur un secteur fortement concurrencé que ce soit pour les services financiers que pour les colis et en 2011 pour la distribution du courrier.

Elle redit l'engagement du Président de La Poste auprès du Président des Maires de France : garder un maillage national des points de contact postaux (17 000) avec en contrepartie des partenariats locaux.

Concernant le bureau de poste de Liesle, la fréquentation de la clientèle baisse et ne nécessite plus autant d'heures d'ouverture.

Mme CAVAILLES propose 3 solutions pour maintenir la présence de la poste dans la commune :

- un partenariat avec la commune sous forme d'agence postale communale
- un partenariat avec le commerce sous forme d'un relais poste commerçant
- une réduction des horaires du bureau à hauteur de 5 heures par semaine.

Le conseil municipal affirme sa position sur la non fermeture du bureau de poste et refuse la mise en place d'une agence postale communale.

La location d'un local pour cet usage avec les charges afférentes ainsi que l'embauche d'une salariée à temps partiel seraient d'un coût trop élevé pour la commune sachant que l'indemnité versée par La Poste ne couvrirait pas la totalité des frais engagés.

Pour le choix d'un relais postal commerçant, le conseil n'a pas à se prononcer sur ce point ; la poste devra négocier avec les commerçants.

⇒ EDF

Une extension du réseau électrique en souterrain doit être réalisée sur le chemin derrière le cimetière. EDF demande la signature d'une convention de passage sur le domaine public de la commune.

Le Conseil accepte à l'unanimité et autorise Mme le Maire à la signer.

⇒ Droit de préemption urbain

Le droit de préemption urbain est le droit pour la commune d'acquérir en priorité des immeubles bâtis ou non bâtis mis en vente par leur propriétaire.

Institué dans le Plan d'Occupation des Sols, ce droit doit faire l'objet d'une décision du Conseil pour qu'il puisse à nouveau s'exercer dans le PLU.

Le Conseil décide donc d'instituer un droit de préemption sur la totalité des zones urbaines et d'urbanisation future (*zones UA et AU*) telles qu'elles sont délimitées au nouveau PLU.

⇒ Délégations au Maire

- Marchés publics

Le Conseil autorise Mme le Maire à prendre, pendant toute la durée de son mandat, toute décision concernant les marchés compris entre 4000 et 90 000 euros et les avenants n'entraînant pas une modification supérieure à 5% du montant initial ; et à condition que les crédits nécessaires soient inscrits au budget.

- Assurance

Le Conseil autorise Mme le Maire à passer des contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre s'y rapportant.

- Droit de préemption

Le Conseil autorise Mme le Maire à exercer au nom de la commune le droit de préemption tel qu'il a été prévu ci-dessus.

Les décisions seront prises au sein d'un petit groupe de travail composé de conseillers municipaux.

⇒ Loyer de la société de chasse 'l'hallali Lieslois'

Le loyer passera à 750 € (728 € en 2007).

⇒ Frais scolaires

- Mme le maire demande l'annulation d'un titre de 649 € correspondant aux frais scolaires 06/07 d'un enfant résidant à Champagne sur Loue. L'enfant restera inscrit à l'école de Liesle

- M. Fonta demande une dérogation pour inscrire ces deux enfants à l'école de Byans sur Doubs.

Avec la mise en œuvre en septembre prochain d'un service périscolaire sur la commune, le conseil refuse cette inscription extérieure.

⇒ Questions diverses

- Rentrée scolaire 2008

63 élèves seront scolarisés sur les 3 classes, avec 10 nouvelles inscriptions.

Mme Jeannin a été nommée directrice, elle enseignera à mi-temps avec Mme Puchot (CP-CE1)

Mme Parrot sera affectée sur les cours moyens. Mme Mourot garde la classe maternelle.

- Forêt

Mme Colette GUIGNOT informe le Conseil que :

- . une sortie en forêt sera programmée pour fin août - début septembre
- . une réunion est prévue avec les chasseurs le 24 juin 2008 à 20h

Levée de séance à 0h10.